

CHAPITRE 6

FORÊTS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE EN AFRIQUE CENTRALE : SYNERGIE ENTRE ATTÉNUATION ET ADAPTATION

Richard Eba'a Atyi¹, Eugene Loh Chia¹, Félicien Kengoum¹, Alba Saray Pérez-Terán¹, Richard Sufo Kankeu¹

¹CIFOR

1. Introduction

La notion de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des projets en réponse au changement climatique, qui produisent simultanément des résultats positifs pour l'adaptation et pour l'atténuation, est en train de gagner du terrain sur les agendas nationaux et internationaux de la recherche et de la prise de décisions (Elias *et al.*, 2014). La région d'Afrique centrale n'est pas laissée de côté dans cette quête pour la synergie entre l'adaptation et l'atténuation. L'IPCC (2007) fait référence à la synergie comme « l'intersection entre l'adaptation et l'atténuation de façon à ce que leur effet combiné soit supérieur à la somme de leurs effets si elles étaient mises en œuvre séparément ». Littéralement, synergie signifie « travailler ensemble », ce qui veut dire qu'il est important de regarder le processus et les dimensions où les opportunités pour l'atténuation et l'adaptation de travailler ensemble peuvent être identifiées. Dans ce cas, deux inter-relations peuvent émerger entre l'atténuation et l'adaptation. Premièrement, une relation dans laquelle l'adaptation a des conséquences (+/-) sur l'atténuation. Et deuxièmement, une relation dans laquelle l'atténuation a des conséquences (+/-) sur l'adaptation. Ces deux relations indiquent qu'il y a toujours un besoin de minimiser les conséquences négatives et de maximiser les conséquences positives entre atténuation et adaptation.

Dans les pays du Bassin du Congo, il y a urgence à la fois pour l'atténuation et l'adaptation. Tout d'abord, les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo sont pertinents pour l'équilibre global du carbone à travers leur énorme potentiel de séquestration et de stockage. Par ailleurs, les forêts et les communautés dépendantes de la forêt sont

vulnérables au changement climatique. À la lumière de ceci, la conception et la mise en œuvre des politiques et des projets d'adaptation ne peuvent pas être évitées. Néanmoins, dans les secteurs de la forêt et de l'utilisation des terres, les efforts pour conserver des arbres sur pied pour le carbone et les stratégies pour permettre aux forêts et aux communautés d'améliorer leur capacité d'adaptation pourraient solliciter et se concurrencer sur les mêmes types d'activités d'utilisation des terres, et sur d'autres arrangements et inputs institutionnels et de gouvernance. Ainsi, prévoir de concevoir et utiliser les mêmes ensembles de politiques et de stratégies pour des résultats d'atténuation et d'adaptation positifs s'avère crucial pour la région.

Photo 6.1 : Village ou parc à bois ? Dans ce cas, le chevauchement dans l'espace ne permet de les distinguer



© Frédéric Sepulchre

Actuellement, il est important de noter que les dynamiques et l'évolution de synergie sont occultées par différentes terminologies dans la recherche et dans les politiques. Certains des termes comprennent : «intégration des liens entre», «complémentarité

entre», «harmonisation et combinaison entre», atténuation et adaptation. Généralement, la synergie a été soulignée sous différents angles selon l'écosystème, le secteur et l'agenda politique (Figure 6.1) (Illman *et al.*, 2013).

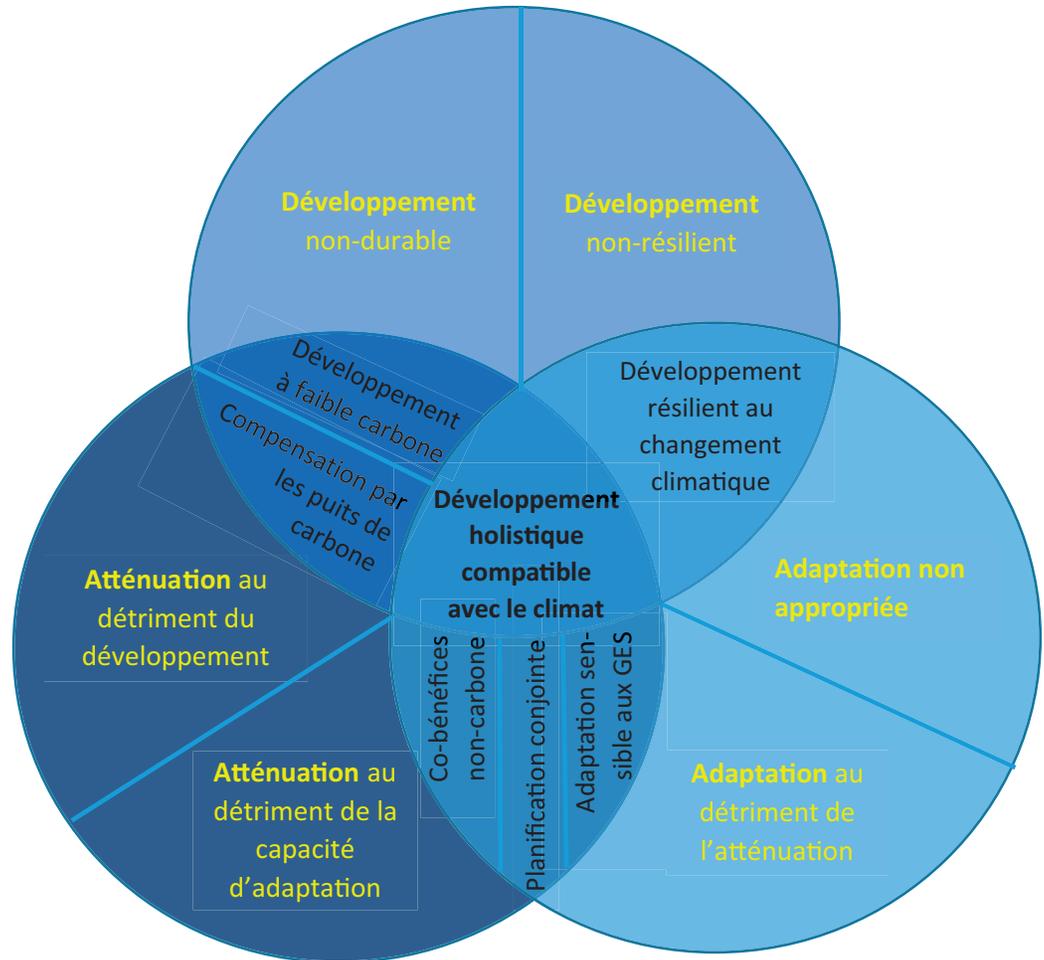


Figure 6.1: Synergies et compromis entre atténuation, adaptation et intervention de développement
Adapté de Illman *et al.*, 2013

2. Bénéfices potentiels des synergies entre l'adaptation et l'atténuation

Le processus de réponse au changement climatique en Afrique centrale progresse avec l'atténuation à travers le carbone forestier comme processus dominant. Associer l'atténuation à l'adaptation présente des bénéfices potentiels pour le développement d'une réponse politique qui soit viable, équilibrée, efficiente et efficace. La réponse au changement climatique dans la région connaît actuellement un financement limité, plus particulièrement en ce qui concerne l'adaptation. Dans ce cas, en associant l'atténuation et l'adaptation dans une synergie,

l'adaptation bénéficiera des flux financiers qui ciblent les activités d'atténuation. Ceci signifie que les projets d'adaptation qui intègrent des activités d'atténuation peuvent bénéficier des opportunités de la finance du carbone et de renforcement des capacités, et les bailleurs peuvent soutenir des projets d'adaptation qui produisent des bénéfices d'atténuation globaux. Techniquement, les activités d'adaptation et d'atténuation se recouvrent dans les paysages de la région et ce recouvrement, s'il est bien planifié, peut générer des bénéfices à partir des efforts d'atténuation

et d'adaptation. Premièrement, le stockage de carbone à travers l'évitement de la déforestation et la dégradation des forêts a plus de chances d'être permanent s'il intègre les besoins d'adaptation des communautés et des écosystèmes forestiers. Deuxièmement, intégrer les besoins d'adaptation est un incitant et une motivation pour les communautés locales pour accepter les projets carbone et constitue donc une

garantie de durabilité. Des activités intégrées sont beaucoup plus susceptibles d'éviter les redondances et le gaspillage des ressources financières, techniques et matérielles, et la réduction des coûts de transaction dans la conception et dans la mise en œuvre de l'atténuation et de l'adaptation est vitale pour les pays de la région ayant des ressources financières limitées (Chia *et al.*, 2014).

3. Différents niveaux pour poursuivre l'agenda d'intégration de l'atténuation et de l'adaptation pour les pays de l'Afrique centrale

Actuellement, la conception et la mise en œuvre des programmes et des projets du changement climatique au niveau local et national trouvent leur origine dans les régimes internationaux. La COMIFAC a été décisive dans la formulation et la provision d'orientation d'un régime de réponse international au changement climatique, qui prend en considération les

besoins et les aspirations des peuples et des écosystèmes de l'Afrique centrale. Cette section présente un autre niveau d'opportunité et le contexte dans lequel les pays de la COMIFAC et leurs partenaires doivent poursuivre et renforcer leur position sur les approches de synergie.

3.1. Les cadres politiques de niveau international

Les cadres politiques internationaux sur le changement climatique et les problèmes connexes présentent des dispositions implicites et explicites qui fournissent le fondement pour explorer des opportunités améliorant la synergie entre l'adaptation et l'atténuation. L'Article 2 de la CCNUCC précise que « L'objectif ultime de la présente Convention et de tous instruments juridiques connexes que la Conférence des Parties pourrait adopter est de stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système

climatique ». L'objectif poursuit en déclarant que « il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable » (UNFCCC, 1992). Ces objectifs montrent que l'adaptation et l'atténuation sont toutes les deux judicieuses dans le cadre de la politique climatique internationale. De plus, certaines décisions subséquentes prises sous la CCNUCC sont aussi pertinentes pour intégrer l'adaptation dans les mécanismes du carbone forestier (Encadré 6.1).

Encadré 6.1: Complémentarité de l'adaptation et de l'atténuation dans les processus politiques internationaux

Sous la CCNUCC, la Décision 1/CP.16 insiste clairement sur le fait que les Parties doivent traiter l'adaptation avec la même priorité que l'atténuation. Les garanties des Accords de Cancun qui furent acceptées par toutes les Parties à la CCNUCC devraient être protégées et promues lors de l'engagement dans des activités relatives à l'évitement de la déforestation et de la dégradation des forêts. Ces garanties comprennent la protection et la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques, et l'amélioration des autres bénéfices environnementaux et sociaux. De plus, la Décision 9/CP.19 encourage les entités finançant la REDD+ à mettre à disposition des ressources financières pour les approches conjointes d'atténuation et d'adaptation pour l'aménagement intégral et durable des forêts. La Décision reconnaît aussi l'importance de promouvoir la provision de bénéfices autres que le carbone, ce qui est important pour garantir la durabilité à long terme des activités de la REDD+. Les bénéfices autres que le carbone, les services écosystémiques et les bénéfices sociaux et environnementaux mentionnés dans les différentes décisions pourraient être pertinents pour l'adaptation au changement climatique.

Source: Munroe et Mant, 2014



© Frédéric Sepulchre

Photo 6.2: La compétition entre espèces est parfois rude au cœur des forêts tropicales

Sous la CCNUCC, le seul mécanisme qui relie explicitement l'atténuation et l'adaptation est le Mécanisme de Développement Propre (MDP). Les projets sous ce mécanisme génèrent des compensations de carbone appelées Réductions Certifiées des Emissions (CER) qui sont monnayables sur le marché du carbone. Une taxe (fraction de la transaction) de 2 % des CER délivrés est prélevée pour financer le Fonds d'Adaptation. Le Fonds finance actuellement

des projets permettant l'adaptation au changement climatique dans les pays en développement. Ceci implique que, plus l'atténuation est efficace (c-à-d, le MDP), plus importants sont les fonds attendus pour l'adaptation. Une opportunité de promouvoir la synergie entre l'atténuation et l'adaptation est d'obliger les projets sous le MDP et les fonds d'adaptation à produire à la fois des bénéfices d'adaptation et des bénéfices d'atténuation.

3.2. Cadres politiques nationaux

Les politiques nationales, tant climatiques que non-climatiques, peuvent faciliter ou gêner l'intégration de l'atténuation et de l'adaptation. Aujourd'hui, il n'y a pas de cadre politique pour la synergie adaptation-atténuation dans la région bien que les acteurs au niveau national soient conscients de l'approche intégrée pour l'atténuation et l'adaptation (Encadré 6.2). Dans les pays de la COMIFAC, l'atténuation et l'adaptation sont rarement associées dans les politiques nationales bien qu'en théorie, les politiques nationales sur l'atténuation du changement climatique peuvent profiter à l'adaptation et vice-versa. Par exemple, sous le MDP, le pays hôte est finalement responsable de décider quels projets sont acceptés. Ainsi, l'approbation des projets de carbone forestier d'atténuation avec des bénéfices clairs d'adaptation peuvent diminuer la vulnérabilité au climat. De plus, les pays dans la région préparant les programmes

de réduction des émissions pour le Fonds Carbone, pourraient aussi exprimer le besoin de programmes générant des bénéfices d'adaptation. Sur le plan de l'adaptation, les stratégies nationales pourraient profiter à l'atténuation à travers les Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation (PANA) et aux projets des fonds d'adaptation promouvant les activités forestières.

En termes de politiques non climatiques, l'amélioration des politiques nationales concernant la gouvernance, la propriété et les droits fonciers pourraient profiter à la fois à l'atténuation et à l'adaptation. Par exemple, une propriété et des droits peu clairs contribuent indirectement à la déforestation (Angelsen and Kaimowitz, 1999) et en même temps, la propriété et les droits sont déterminants pour la capacité d'adaptation (Adger, 2006).

Encadré 6.2: Discours politique sur les liens entre atténuation et adaptation dans la région du Bassin du Congo

La politique intégrée d'atténuation et d'adaptation est l'un des trois principaux discours sur le changement climatique dans le Bassin du Congo. Les acteurs dans la Région avaient déjà des arguments pour des stratégies intégrées entre des options d'adaptation et d'atténuation en termes de signification commune, idées et intérêts.

Tableau 6.1: Principaux arguments pour l'intégration des stratégies d'adaptation et d'atténuation

Discours	Principaux acteurs	Perception
Politique intégrée d'atténuation et d'adaptation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organisations intergouvernementales 2. Groupes de défense 3. Groupes de la société civile 4. Gouvernements régionaux 5. Instituts de recherche 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Beaucoup de fenêtres d'opportunités pour la synergie 2. Possibilité de concevoir l'un pour intégrer l'autre 3. Sensiblement les mêmes cadres institutionnels et légaux pour la conception et la mise en œuvre 4. Résultat politique partagé sur la réduction de la pauvreté, la conservation de la biodiversité et le développement

Source: Somorin et al., 2012

3.3. Contexte au niveau local/projet

Au niveau du projet, la synergie est basée sur le résultat de projets d'atténuation et d'adaptation où la séquestration du carbone et les activités de conservation ont le potentiel de produire des bénéfices pour l'adaptation (Encadré 6.3) et où les activités d'adaptation ont aussi le potentiel de séquestrer et de garantir la durabilité des projets de carbone forestiers (Figure 6.2). Dans les pays forestiers tropicaux, le développement de projets forestiers d'atténuation affectera plus que probablement les communautés locales dont les modes de vie dépendent des biens et des services forestiers. Ces activités d'atténuation peuvent donc avoir des impacts positifs (comme des sources diversifiées de revenus et d'activités économiques, des services accrus d'infrastructure et sociaux, une gouvernance et des institutions locales renforcées) et/ou des impacts négatifs (comme la privation de terres et des droits, la dépendance au financement extérieur) sur le développement durable de la population rurale pauvre et donc sur leur capacité à s'adapter au changement climatique (Murdiyarso *et al.*, 2005 ; Lawlord *et al.*, 2009).

Les écosystèmes forestiers en Afrique centrale ont d'énormes potentiels pour une adaptation basée sur les écosystèmes (EbA) ; et à travers l'adaptation EbA, les projets peuvent aussi directement profiter à l'atténuation du changement climatique, soit par le biais d'un accroissement des stocks de carbone forestier, soit par leur maintien (Munang *et al.*, 2013). L'EbA comprend l'aménagement durable, la conservation et la restauration des écosystèmes qui aident les peuples à s'adapter à la fois aux variations et au changement climatique actuels et futurs (Colls *et al.*, 2009).



Photo 6.3: Malgré l'arrivée de l'électricité dans les foyers, la cuisine traditionnelle se perpétue sur le feu de bois

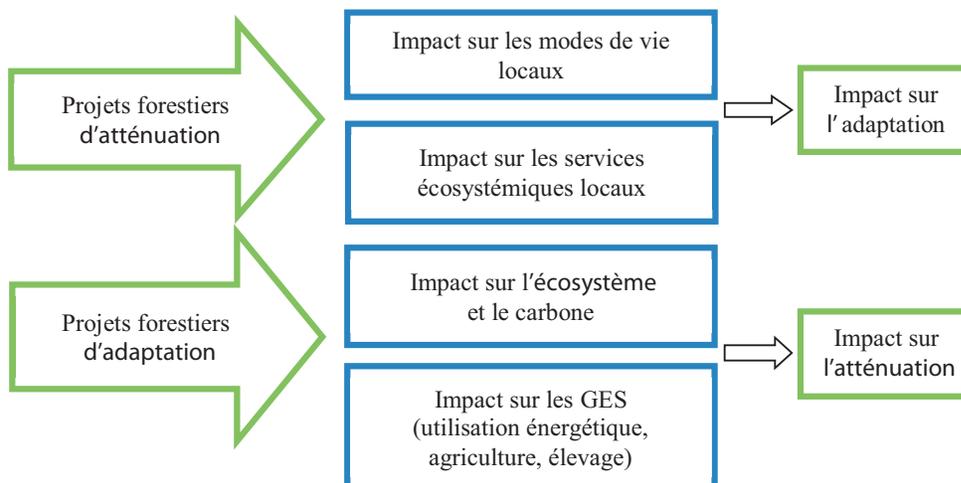


Figure 6.2: Liens entre les projets d'atténuation et d'adaptation

Encadré 6.3: Potentiels d'atténuation et d'adaptation pour des projets carbone de paiement des services écosystémiques (PSE) – Etude de cas de deux forêts communautaires au Cameroun

Les forêts communautaires, localisées dans le Nomedjoh (Est du Cameroun) et le Nkolenyeng (Sud-Est du Cameroun) font partie d'un schéma PSE facilité par le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED). Le projet avait comme objectif de générer des crédits carbone Plan Vivo pour les marchés volontaires du carbone. Quoique non prévu, ils avaient aussi le potentiel de générer des bénéfices d'adaptation comme indiqué dans le Tableau 6.2 ci-dessous.

Les surfaces forestières rencontraient à la fois des risques de déforestation et de variation climatique. Les principales causes de la déforestation dans les zones des projets comprenaient l'abattage des forêts pour établir des champs mixtes d'agriculture de subsistance et d'agriculture commerciale. De plus, les ménages dans les zones d'intervention des projets subissaient des changements de température, la variation des pluies et des changements dans les régimes des saisons.

Le tableau ci-dessous montre comment les activités et les pratiques dans les zones d'intervention du projet furent évaluées en termes de potentiel pour améliorer la compensation des émissions de carbone (potentiel d'atténuation) et de potentiel d'adaptation au changement climatique.

Tableau 6.2: Evaluation des activités et pratiques de deux projets forestiers au Cameroun en termes de potentiels d'adaptation et d'atténuation

Activités et pratiques	Potentiel d'adaptation	Potentiel d'atténuation
Protection et régénération forestière - Zonage de la réserve forestière - Patrouille et suivi	++	++
Aménagement forestier durable - Augmentation de la couverture forestière et plantation d'enrichissement dans les anciennes et les nouvelles jachères et les champs - Réduction de l'abattage des arbres	++	++
Agriculture durable - Intensification de l'agriculture, productions combinées, nouvelles variétés culturales, engrais vert, amélioration du tillage et de la propagation du plantain - Amélioration de la production de cacao, amélioration des techniques de séchage et de stockage, introduction de variétés résistantes aux maladies et à haut rendement - Amélioration de l'agroforesterie, arbres fruitiers, arbres fixateurs d'azote, pépinières communautaires pour les agrumes et les arbres forestiers	+++	++
Génération de revenus et activités alternatives - Apiculture - Elevage - Pisciculture - Production de champignons - Amélioration de la collecte et du marketing des PFNL	+++	+
Création de connaissance et de capacités - Formation en apiculture et construction de ruches - Formation en marketing des PFNL - Formation aux pratiques de l'agriculture durable - Formation en gestion des feux - Prise de conscience des communautés et formation en protection forestière - Connaissance dans la variabilité locale du climat	+++	+++
Amélioration du processus de gouvernance et création de la capacité - Droits de propriété - Equité dans l'accès aux ressources - Equité dans le partage des bénéfices - Equité dans les procédures de décisions	++	+++
<i>Légende: + = Peu important/pertinent ++ = Moyennement important/pertinent +++ = Hautement important/pertinent</i>		

Source: Chia et al., 2014

4. Prérequis politiques et institutionnels pour la synergie en Afrique centrale

En Afrique centrale, il est prudent pour les pays de la région de réaliser des travaux préliminaires afin de tirer parti des opportunités de l'adaptation et de l'atténuation intégrées qui vont émerger dans un futur proche. Dans ce contexte, il y a lieu de mettre en place les fondements institutionnels, les mécanismes financiers et les programmes et projets qui délivreront simultanément des résultats positifs pour l'adaptation et l'atténuation. Ceci devrait prendre

en considération la nature multisectorielle et multi-niveaux des stratégies d'adaptation et d'atténuation. Cependant, analyser les moyens pour réaliser des résultats de synergie à un niveau politique relève d'une prise de décisions sous des degrés d'incertitude élevés (Polasky *et al.*, 2011). Kengoum *et al.* (2015) mettent en exergue les facteurs qui nourrissent cette incertitude complexe (Figure 6.3).

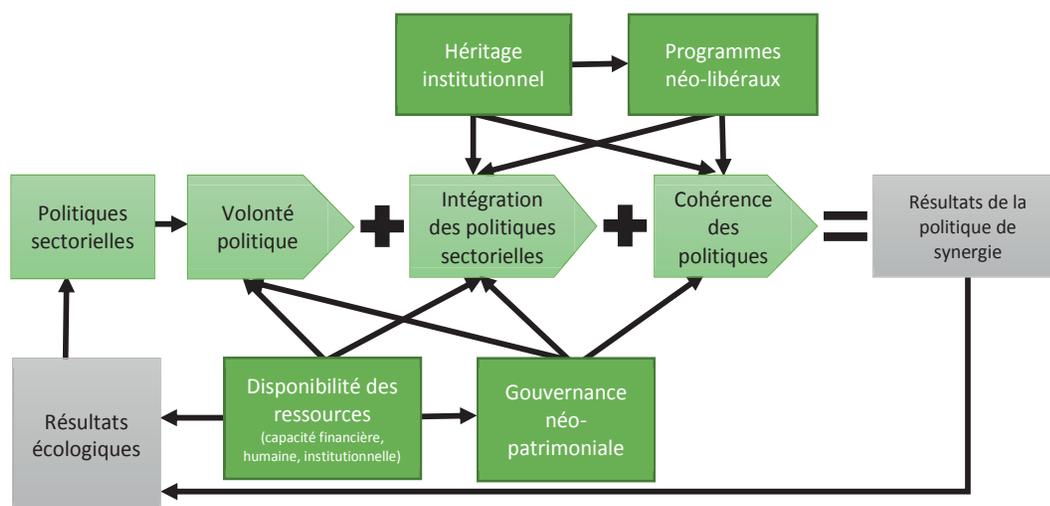


Figure 6.3: Relations de dépendance entre les facteurs et conditions fondamentaux dans le processus politique pour atteindre des résultats dans la politique de synergie

Source: Kengoum *et al.*, 2015

Selon les relations de dépendance mises en évidence dans la Figure 6.3, les résultats écologiques sont, ou ont besoin d'être mis en œuvre à travers des politiques sectorielles spécifiques au sein du cadre général de développement. Analyser l'intégration et la cohérence de ces politiques sectorielles et le rôle du politique contribue à surmonter les problèmes

structurels et conjoncturels. Il est d'une importance capitale de (i) déterminer les facteurs qui entravent ou favorisent l'atteinte de résultats de politiques de synergie et (ii) concevoir des trajectoires appropriées pour surmonter les problèmes potentiels (Kengoum *et al.*, 2015).

4.1. Dépasser le secteur de la forêt pour la synergie adaptation – atténuation

De nombreux secteurs de la politique sont impliqués dès lors que l'atténuation et l'adaptation sont concernées. Deux perspectives peuvent être utilisées pour identifier ces secteurs politiques. La première consiste à prendre en compte tous les secteurs qui contribuent à l'émission de GES et qui sont vulnérables au changement climatique. La seconde est de considérer tous les secteurs qui couvrent les activités qui contribuent à réduire la vulnérabilité au

changement climatique. Concevoir des politiques d'atténuation et d'adaptation intégrée requiert la coordination des actions et la redistribution équitable et efficiente des ressources parmi les acteurs du niveau national jusqu'au niveau local (Howden *et al.*, 2007; Challinor *et al.*, 2007). Cependant, des finances suffisantes et un environnement sans biais cognitifs attachés à des raisons structurelles ou conjoncturelles sont requis pour couvrir tous les



© Carlos de Wasseige

Photo 6.4: Au Burundi la forêt naturelle, les plantations forestières et l'agriculture, se côtoient fréquemment

aspects de la politique (Moser, 2012). Réaliser une synergie entre l'atténuation et l'adaptation demande aussi l'intégration et la cohérence des politiques climatiques avec les politiques de développement, avant même les tentatives de délivrer des résultats politiques sur l'adaptation et l'atténuation intégrées. Pour ce qui est de la coordination, les pays du Bassin du Congo affichent trois schémas de modèles politico-administratifs. Premièrement, l'expertise technique ressort principalement des responsabilités d'entités gouvernementales spécialisées. Deuxièmement, le secteur public reste à part du secteur privé, avec une collaboration faible ou inexistante. Troisièmement, chaque aspect de la machinerie administrative est exclusivement associé à une entité spécifique du gouvernement ou de l'administration. De surcroît, des mandats redondants et la multiplicité des acteurs à travers les secteurs et les échelles d'intervention entravent la coordination (Dkamela, 2011). Les pays du Bassin du Congo sont en train de mettre en œuvre des stratégies afin de devenir des économies émergentes dans le court, moyen et long termes. Le Cameroun vise 2035 ; la RDC 2030 ; le Burundi, la RCA, le Tchad, la République du Congo, le Gabon et Sao Tomé & Príncipe 2025 ; la Guinée Equatoriale et le Rwanda 2020. Les documents stratégiques relatifs à ces visions de développement s'appuient sur des secteurs de développement spécifiques tels que l'agriculture, l'exploitation forestière, le développement du secteur minier, les infrastructures routières et l'énergie hydraulique pour aider la promotion du développement de l'économie nationale et du marché. Ils visent

principalement des espaces localisés dans les zones forestières, principalement le domaine forestier non permanent, et pourraient se traduire en changement de l'utilisation des terres et davantage d'émissions de GES s'ils ne sont pas gérés durablement. Ainsi, les paradigmes de développement en cours exercent une pression sur la forêt, et requièrent des réformes politiques significatives y compris l'utilisation d'incitants comme les mécanismes REDD+.

L'absence d'un cadre politique cohérent sur le changement climatique dans les pays du Bassin du Congo explique la difficulté à les intégrer au sein des cadres de développement existants de ces pays comme prérequis d'une synergie entre l'adaptation et l'atténuation au sein des politiques climatiques elles-mêmes (Kengoum *et al.*, 2015). Cependant, en RDC, les questions climatiques ont été intégrées dans les programmes agricoles nationaux (PNIA). Et un autre document élaboré à la fois par le comité REDD+ et le Ministère de l'Agriculture offre une guidance sur comment réduire l'impact de l'agriculture sur les surfaces boisées. La logique qui soutient l'intégration des questions climatiques dans les politiques agricoles varie d'un pays à l'autre. Alors qu'il est un sujet récent dans de nombreux pays de la région et principalement lié aux négociations en cours sur le changement climatique, c'est un ancien sujet dans d'autres pays comme au Cameroun où les politiques pour une agriculture résistante au climat commencèrent dès les années soixante-dix, bien que dans la région forestière non-humide du pays.

4.2. Rôle des acteurs dans la planification et la promotion de la synergie adaptation-atténuation en Afrique centrale

Les groupes d'acteurs dans les différents pays de l'Afrique centrale ont des rôles particuliers à jouer afin de répondre à l'initiative politique globale qui est nécessaire pour une meilleure anticipation, planification et coordination des intentions de synergies. Les acteurs étatiques sont responsables du développement de l'agenda du gouvernement sur la réponse au changement climatique. Ils doivent assurer l'intégration de l'atténuation et l'adaptation dans les politiques nationales. Ils doivent diriger et accroître la mobilisation de moyens financiers pour appuyer les initiatives d'atténuation et d'adaptation intégrées. De plus, les gouvernements de la région, à travers la COMIFAC, doivent continuer d'influencer le cours des actions à un niveau international en s'assurant que les négociations soulignent l'importance et les approches pragmatiques pour intégrer l'adaptation

et l'atténuation. Les partenaires de développement, les ONG nationales et internationales, et les institutions de recherche sont activement impliqués dans l'aménagement forestier dans la région forestière du Bassin du Congo. Ils fournissent un appui dans le processus politique en relation avec la recherche, le renforcement des capacités, la sensibilisation et l'assistance financière. Etant donné la relation complexe émergente entre la forêt et le changement climatique, ces institutions devront multiplier leurs efforts. Leurs interventions et leurs appuis pourraient comprendre : une prise de conscience et la mobilisation des efforts au sein du cercle des décisions et d'élaboration des politiques, ainsi que la promotion du dialogue interministériel, la collaboration et le réseautage.



Photo 6.5: La vente de charbon de bois constitue un revenu complémentaire à l'agriculture (Rwanda)

Les activités forestières relatives à l'adaptation et l'atténuation prennent place au niveau local avec les communautés comme acteurs dominants. Les communautés devraient se voir offrir l'opportunité de

participer à la conception et à la mise en œuvre des projets. Ceci permet l'identification d'activités de projet qui minimisent les compromis et améliorent les résultats positifs pour l'adaptation et l'atténuation.

5. Opportunités émergentes pour l'Afrique centrale de promouvoir les synergies entre l'atténuation et l'adaptation au sein de la CCNUCC

En dépit du fait que les propositions actuellement soumises à l'OSCST (Organe Subsidaire de Conseil Scientifique et Technologique) manquent d'expérience directe, claire et suffisante en termes de synergie entre l'atténuation et l'adaptation, et avec la poursuite des négociations, il est important de souligner les points d'entrée possibles pour la synergie entre l'atténuation et l'adaptation, qui est liée au contexte en Afrique centrale. Ils comprennent

les bénéfices non-carbone (NCB) et les mécanismes mixtes d'adaptation et d'atténuation pour la gestion intégrale et durable de la forêt (JMA). Ces deux options se placent dans le contexte de la synergie car à la fois l'atténuation et l'adaptation sont planifiées et prises en considération au niveau de la conception, formulation et de la mise en œuvre des projets et des programmes.

5.1. Bénéfices différents du carbone (NCB)

Les décisions préliminaires à considérer et à adopter par la COP21 sur les NCB ont été recommandées par l'OSCST 42. Avant les recommandations, les propositions soumises par les parties et les observateurs, y compris le groupe des pays de la COMIFAC, soulignaient la provision de NCB comme importante pour la durabilité des initiatives REDD+. Les NCB font référence aux bénéfices qui sont considérés comme faisant partie des résultats des activités de la REDD+ et des coûts associés et qui sont spécifiquement inclus dans les phases de conception et de

mise en œuvre de la REDD+. L'adaptation au changement climatique est mise en évidence comme l'une des catégories de NCB (Katerere *et al.*, 2015). Ceci implique que les programmes et les projets REDD+ définissant l'adaptation au changement climatique comme un NCB doivent préparer des plans pour l'adaptation des communautés et des écosystèmes forestiers aux risques climatiques. Le groupe de pays de la COMIFAC dans l'une de leurs soumissions proposa le besoin de développer une approche composite des paiements REDD+ qui intègre les paiements



Photo 6.6: Le Tali est une essence largement exploitée dans les forêts d'Afrique centrale

NCB (Elias *et al.*, 2014). Dans l'approche composite, les NCB (par ex. adaptation) sont complètement intégrés dans la conceptualisation, la conception et la mise en œuvre de la REDD+ plutôt que traités comme des co-bénéfices. C'est une approche du bas vers le haut et qui s'inscrit aussi dans les obligations de la CCNUCC. Les paiements additionnels pour les NCB sont prévus pour faire partie des résultats combinés qui englobent les réductions des émissions de carbone. Le MNV et le paiement sur la base des performances ne sont donc pas seulement considérés pour le carbone mais aussi pour les résultats et les objectifs non-carbone. Les objectifs carbone

et non-carbone sont traités sur un pied d'égalité dans les trois étapes du processus de la REDD+. Cette méthode de rémunération et d'incitation aux NCB pourrait tirer parti des mécanismes financiers au sein de la CCNUCC tels que le Fonds vert pour le Climat (Katerere *et al.*, 2015). Il serait à noter que l'identification et la définition de NCB pourraient être spécifiques à la région et au pays et qu'avec les lacunes relatives aux méthodologies, les pays de la COMIFAC doivent se préparer rapidement à diriger le développement et la proposition de lignes directrices méthodologiques simples ainsi que des indicateurs des NCB prioritaires spécifiques à leur contexte.

5.2. Mécanismes mixtes d'atténuation et d'adaptation pour l'aménagement durable et intégré de la forêt (JMA)

C'est une approche qui est en train d'être proposée comme alternative (non basée sur le marché) à la REDD+. Cette approche s'oppose au cadre actuel de la CCNUCC qui traite l'atténuation et l'adaptation séparément et sans considérer pleinement les possibilités d'appréhender la gestion intégrale des forêts comme des systèmes de vie de façon à générer des conditions durables pour le climat, les peuples et les forêts (Encadré 6.4). Le promoteur de cette approche (l'État plurinational de Bolivie) prétend que l'atténuation et l'adaptation conjointes peut contribuer à améliorer l'évolution des pays en développement vers des voies de développement social et rural respectueux de l'environnement par le renforcement

de l'utilisation des ressources locales, des pratiques de gestion des forêts et des autres types d'utilisation des terres dans les paysages forestiers (comme la gestion des forêts communautaires, l'agroforesterie, les jardins forestiers, les petits reboisement, etc.) sans compromettre le rôle de la forêt dans la provision des services écosystémiques multiples et l'appui aux modes de vie des communautés qui dépendent des forêts. Cette approche est attrayante pour l'Afrique centrale parce qu'elle s'appuie sur les principes de la gestion forestière durable, qui est un système de gestion déjà pratiqué dans les forêts et les systèmes d'utilisation des terres en Afrique centrale.

Encadré 6.4: Regarder l'atténuation et l'adaptation comme inséparables à travers le JMA

Le JMA (mécanisme mixte d'adaptation et d'atténuation) est mis en avant pour les raisons suivantes. Premièrement, il renforcera la gouvernance forestière; améliorera la gestion intégrée de la forêt et de la biodiversité, l'usage durable des forêts, les systèmes de production agricole et d'élevage. Deuxièmement, il va créer des conditions qui minimisent le risque et la vulnérabilité des écosystèmes et des peuples, qui permettent de tirer parti des opportunités avec des implications pour l'adaptation. Troisièmement, l'approche JMA est orientée pour maintenir les fonctions environnementales des forêts qui englobent la réduction des émissions de carbone, ce qui ne peut être généré de façon durable qu'à travers l'adaptation des forêts et des peuples vivant dans les forêts. Sous ce jour, l'atténuation et l'adaptation sont regardées comme des efforts intégrés résultant de l'aménagement intégral et durable des forêts.

Source: UNFCCC, 2015a

Le cadre de mise en œuvre du JMA prend en compte les étapes suivantes. Tout d'abord, il considère la préparation de propositions nationales qui englobent le rôle potentiel des forêts pour l'atténuation et la vulnérabilité au niveau du secteur forestier et au niveau territorial. Et l'identification des besoins financiers pour appréhender les options d'adaptation dans le processus de JMA. Deuxièmement, il propose des accords financiers *ex ante*, qui sont des accords entre la CCNUCC à travers le Fonds vert

pour le Climat, et une entité nationale en charge d'opérationnaliser le JMA à propos des objectifs à atteindre à la fois pour l'adaptation et l'atténuation. Troisièmement, au niveau de la mise en œuvre correcte, le JMA propose le financement d'activités multiples liées à la gestion forestière durable. Enfin, le cadre de mise en œuvre du JMA propose le suivi et l'évaluation de l'atténuation et de l'adaptation, dans lequel le suivi de l'atténuation est entrepris en considérant les approximations pour estimer les



Photo 6.7: L'ordre règne dans le parc à grumes de la société SIFCO au Congo

tonnes de carbone absorbées ou émises par la forêt, tandis que l'adaptation est suivie en utilisant les méthodes existantes sur l'évaluation de la vulnérabilité (UNFCCC, 2015b).

Conceptuellement, le JMA apparaît séduisant, bien que des efforts supplémentaires soient nécessaires

pour développer un cadre technique clair et détaillé en relation avec l'opérationnalisation, la coordination et le financement à des niveaux nationaux et internationaux. Le progrès dans ces aspects doit considérer les stratégies nationales, les priorités et les capacités des pays en développement.

6. Défis et voies d'avenir pour la synergie entre l'adaptation et l'atténuation en Afrique centrale

Il y a un intérêt croissant de la communauté internationale à appuyer les efforts conjoints d'atténuation et d'adaptation. Il y a aussi un nombre croissant d'acteurs, encourageant et prônant les efforts d'atténuation et d'adaptation dans le Bassin du Congo dans différents contextes. Par exemple, la Banque africaine de Développement (BAD), la COMIFAC via le PACEBCo, les institutions de recherche comme le CIFOR via les projets COBAM et GCS, et d'autres projets comme le Réseau africain des Forêts modèles (RAFM), UEFA en RDC, le ROSE au Cameroun, l'ARECO au Rwanda, et INDEFOR en Guinée équatoriale. Cependant,

en dépit d'activités initiatrices qui promeuvent les résultats d'atténuation et d'adaptation conjoints, ces projets ne s'inscrivent pas toujours dans des cadres clairs de politiques climatiques nationales.

Les défis pour intégrer les politiques d'atténuation et d'adaptation dans le Bassin du Congo sont principalement liés à la gouvernance. Le climat et les problèmes forestiers sont trans-sectoriels et ceci contraste avec l'approche sectorielle en cours concernant leur gouvernance, comme observé au Cameroun et en RDC. Dans l'état actuel de fragmentation de la gouvernance, intégrer l'atténuation et l'adaptation pose



Photo 6.8: Les parasoliers adultes parsèment la route forestière entre Enyelé et Bétou au Congo

plus de défis et demande davantage de ressources, que simplement mettre les deux mécanismes en œuvre séparément (Kengoum *et al.*, 2015). Cependant, sur le plan des ressources, l'atténuation et l'adaptation sont principalement financées par des organisations internationales avec une contribution très faible des gouvernements locaux et il semble qu'il n'y ait pas de financement existant pour produire des résultats politiques sur l'atténuation et l'adaptation conjointe en dépit du besoin urgent.

Les pays du Bassin du Congo sont encore en train de vivre une gouvernance néo-patrimoniale qui gêne la coordination à travers les ministères sectoriels, ce qui pourrait être un écueil dans la réponse au changement climatique. De plus, la lourdeur des procédures gouvernementales observée dans certains pays du Bassin du Congo pourrait aussi être un défi pour progresser dans la réponse climatique, par ex. au Cameroun et en RDC (Kengoum *et al.*, 2015).

En tant qu'opportunité pour les pays de la COMIFAC, les options pour explorer la synergie entre l'adaptation et l'atténuation doivent être explicitement introduites dans les mécanismes présents et futurs du changement climatique basés ou non sur le marché. Sous ce jour, les négociations courantes et celles post 2015 doivent continuellement fournir un espace de dialogue sur comment les meilleures options de synergie peuvent être poursuivies. Il convient d'accélérer les efforts en termes de gouvernance, méthodologies et de problèmes techniques, afin de combler les lacunes dues au manque d'expérience dans des activités intégrées d'atténuation et d'adaptation. Trouver des fonds et financer des initiatives holistiques pilotes dans la région peut s'avérer utile à tenter et peut générer des leçons.